

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 31 Mars 2022**

DATE DE CONVOCATION : 25 Mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 8
 - Votants : 9 - Absents : 3

L'an deux mil vingt deux, le trente et un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt cinq mars deux mil vingt deux et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Michael DHAUSSY, Guy REGNIER.

Pouvoirs : Mr Guy REGNIER donne pouvoir à Mr Jean-Luc DECHAMP.

Secrétaire de séance : Laura MORLET.

**Objet : Election de deux délégués au Syndicat de C.E.S et de la S.E.S de la
région de Lizy-sur-Ourcq**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2020 - 11 en date du 26 mai 2020, la commune avait désigné mesdames Sophie GUITTON et Lydie CAUMES pour représenter la commune au Comité du Syndicat de C.E.S et de la S.E.S de la région de Lizy-sur-Ourcq.

Suite à la modification des nouveaux statuts du Syndicat des C.E.S et des S.E.S de la région de Lizy-sur-Ourcq approuvé en séance du 25 Octobre 2021, la commune avait émis un avis favorable le 9 décembre 2021.

Ces nouveaux statuts ayant été validés par la préfecture, il est demandé aux communes de délibérer pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément à l'article 5.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121 – 33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Conseil Municipal doit désigner ses délégués qui siègeront dans les organismes

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat des CES et des SES de la Région de Lizy sur Ourcq, l'assemblée délibérante doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune d'Ocquerre au sein de ce syndicat.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR.

PROCÈDE à l'élection de ces délégués.

ELIT :

- Madame Lydie CAUMES en qualité de délégué titulaire,
- Madame Sophie GUITTON en qualité Délégué suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ocquerre, le 4 Avril 2022

Le Maire,
Bruno GAUTIER

